



## Résiliation d'un contrat de forfait mobile

Par **schlolepi**, le **13/02/2011** à **19:48**

Bonjour,

Je suis actuellement engagé chez Bouygues Télécom. Jusqu'à janvier dernier, j'ai pu bénéficier d'un avantage qui m'offrait des SMS illimités 24h/24h. Un courrier me notifiant la fin de cet avantage m'est parvenu sans qu'il n'y soit précisé la date exacte de la fin de cette offre ( " votre avantage jeune prendra fin d'ici quelques jours " ). Cela peut-il être considéré comme une modification abusive de mon contrat étant donné que n'ayant pas eu plus de précisions quant à la fin de mon avantage mes deux dernières factures étaient largement au-dessus de ma consommation habituelle ? Sinon, que dit la loi concernant les frais de résiliation à verser à l'opérateur ?

Cordialement,